La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous les jours sauf les week-end

18ème année - N° 3147 - Mercredi 02 Mai 2018 - Prix : 200 Fc

REFERENDUM DE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Aux urnes le 30 juillet

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Présidence de l'Union

Moroni, le 30 AVR 2018

DECRET N°18-026 /PR

Portant convocation des électeurs pour un référendum constitutionnel

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée ;

VU la Décision N° 18-020/PR constatant le non fonctionnement de la Cour Constitutionnelle et transférant provisoirement sa compétence à la Cour Suprême ;

VU la loi N° 14-004/AU du 12 avril 2014, relative au Code Électoral, promulguée par le décret N° 14 - 078 /PR, du 05 juin 2014 ;

VU le décret N°14-143/PR du 02 septembre 2014 abrogeant et remplaçant les décrets N° 14-121/PR du 25 juillet 2014 et N° 14-131/PR du 18 aout 2014.

VU le décret N°17-083/PR du 17 juillet 2017, relatif à la composition du Gouvernement et aux Secrétariats d'Etat de l'Union des Comores ;

Le Conseil des Ministres entendu.

DECRETE:

Article premier : Le Corps électoral est convoqué le lundi 30 juillet 2018, sur toute l'étendue du territoire national, en vue de se prononcer par voie de référendum, sur le projet de révision de la Constitution du 23 décembre 2001, révisée.

Article 2 : Les électeurs auront à répondre par « OUI » ou par « NON » à la question dont le texte est annexé au présent décret.

Article 3 : Il sera mis à la disposition des électeurs un bulletin unique, portant la question dont s'agit, rédigée en shikomor en caractère arabe et en français, ainsi que les alternatifs de réponse « OUI » et « NON », clairement identifiables par des couleurs différentes.

Article 4 : Le texte du projet de révision de la Constitution soumis au referendum est imprimé et diffusé aux électeurs par les soins de la Commission Electorale Nationale Indépendante et ses démembrements avec l'appui du Ministère en charge des élections.

UNION DES COMO

Decret portant convocation du corps électoral

Le président de la République a convoqué le collège électoral pour le 30 juillet prochain dans un décret publié ce lundi. Les comoriens sont invités à se prononcer par oui ou par non sur le projet portant révision de la constitution du 23 décembre 2001, revissée en 2009 et en 2013.

Les décisions se succèdent pour le président de la République, après l'annonce dans son discours à la nation sur la révision de la constitution, le président de la République convoque dans la foulée le collège électoral pour le 30 juillet prochain. « Approuvez-vous, le projet portant révision de la constitution du 23 décembre 2001, revissée en 2009 et en 2013 ? » C'est la question à laquelle devraient répondre les électeurs, le 30 juillet 2018. Une question qui ne précise pas clairement les articles de la constitution qui seront révisés. A moins qu'un autre décret additif y apporte des précisions pour éclairer les électeurs.

« Le corps électoral est convoqué le lundi 30 juillet 2018 sur toute l'étendue du territoire national en vue de se prononcer par voie de referendum sur le projet de révision de la constitution du 23 décembre 2001, revissée », lit-on, dans l'article premier. Le décret qui précise qu'il sera « mis à la disposition des électeurs un bulletin unique, portant la question dont il s'agit, rédigé en shimomor en caractère arabe et en français ainsi que les alternatives de réponse oui et non, clairement identifiables par des couleurs différentes».

LIRE SUITE PAGE 3

HUMANICOM EN MARCHE !

Venez nombreux au concert animé par les élèves de l'Ecole Abdoulhamid, de l'Ecole française et du Groupe Toirab des Femmes de Moroni **le samedi 05 mai 2018.**

Ambiance assurée à partir de **14H00 au Foyer des Femmes de Moroni.**

Entrée : 1000F.

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Un référendum qui divise la classe politique


Houmed Msaidié

Les Comoriens sont appelés aux urnes le 30 juillet prochain. Dans son message à la Nation depuis Anjouan, Azali Assoumani a annoncé la tenue d'un référendum sur une révision de la Constitution. Sur la question, les avis divergent. Si certains disent que le président a tenu parole en initiant ce référendum après la clôture des assises nationales, d'autres parlent d'un mépris des institutions.

Le Chef de l'Etat vient de l'annoncer, le référendum constitutionnel se tiendra le 30 juillet prochain. Si le contenu n'est pas encore connu, l'opinion, elle, reste partagée sur cette question. Houmed Msaidie, secrétaire général du parti Radhi se réjouit de voir le président de la République tenir sa parole de faire un référendum pour valider les conclusions des assises nationales. Son parti approuve et s'inscrit dans cette dynamique de révision constitutionnelle: « Je me réjouis que le président Azali Assoumani ait tenu sa promesse. On espère que la population va saisir cette opportunité offerte pour dépoussiérer la Constitution et alléger son fonctionnement et crédibiliser ses institutions », déclare Houmed Msaidié.

Alors que dans les rangs de l'opposition l'on craint de voir ressurgir les démons du séparatisme dans cette initiative, cet ancien ministre préfère citer l'article 10.2 de l'actuelle Constitution qui préconise des mesures si une telle action tente de se reproduire. « On peut être pour ou contre mais je ne pense pas qu'il y'aura une personne ou bien une île qui refusera le référendum. Ca été fait en 2009 et 2013 dans le calme », rappelle-t-il.

Du côté de la société civile, Idriss Mohamed parle d'un aventurisme du chef de l'Etat. Il reste convaincu que se pencher sur certains points en se fondant sur les assises apparaît comme une pure provocation. « Toucher à la tournante en se fondant sur des assises décriées apparait comme une pure provocation, un saut dans l'inconnu. Les démons du séparatisme risquent de ressurgir avec violence. Son venin est vivace et les quatre îles sont sérieusement gangrenées. Sous-estimer ce phénomène peut être lourd de conséquences. Il faut y ajouter une opposition prête à tout pour s'opposer à Azali. L'initiative parait donc aventureuse », lance-t-il.

Ce référendum de juillet 2018 en rappelle un autre, celui de Sambi de 2009, lorsque la France départementalisait l'île comorienne dans l'indifférence générale. Il se demande aujourd'hui quel est son objectif et qui veut-on couvrir. « Le président Azali semble pourtant sûr de son fait. Il a affirmé avec détermination qu'il ne tolérera pas des troubles de quelque ordre que ce soit. Il est certainement renforcé par la facilité avec laquelle il impose ses réformes, sans respect des normes juridiques », poursuit-il.

Au niveau de l'opposition, Idriss Mohamed dénonce un président autoritaire qui continue à mépriser tout un peuple en faisant fi de la souveraineté du peuple. Il reste convaincu que les conditions pour faire le référendum ne sont pas du tout respectées. « Les mécanismes devant conduire à un référendum ne sont pas respectés. Tout un ensemble de conditions pour pouvoir convoquer le collège électoral ne sont pas réunis », souligne Mahmoud Wadaane, membre de l'opposition, pour qui « dès le début, le président a fait preuve de mépris des institutions. La manière dont il a dissout la Cour constitutionnelle puisque il ne s'agit pas d'un transfert provisoire, démontre que le chef de l'Etat au delà du coup d'Etat militaire procède à un autre coup d'Etat constitutionnel ».

Le parti Ridja se dit très favorable à la révision de certaines dispositions de la Constitution afin de doter le pays, des institutions adaptées aux défis colossaux. « Ce serait faire preuve de démission voir de lâcheté collective que de vouloir maintenir les institutions actuelles qui, en réalité, favorisent la corruption et les détournements des deniers publics en faveur d'une poignée d'individus installés dans chacune des îles de l'archipel », avance Said Larifou, leader du Ridja. Son parti se prépare déjà à mener une campagne très active en faveur des réformes des institutions à partir du 3 mai.

A l'inverse, le parti Ulezi parle d'une mascarade politique. Selon le premier secrétaire du parti, la convocation est nulle et non avenue. Aucune procédure électorale ne peut être engagée avant la remise en place d'un arbitre républicain tel


Mahamoud Wadaane

que la Cour constitutionnelle. « Le président Azali doit revoir sa copie et revenir sur sa décision qui n'a respecté aucune règle constitutionnelle. S'il décide de faire les choses à sa guise, alors autant se nommer empereur. On ne peut pas être gardien du temple et vouloir se l'approprier ! Il est uniquement le garant du respect de la Constitution mais il n'est pas la Constitution » lâche Natuk Mouza. En attendant, le corps électoral est convoqué le 30 juillet sur l'étendue du territoire en vue de se prononcer par voie de référendum sur le projet de révision de la Constitution de 21 décembre 2001, révisée.

Mohamed Youssouf

VISITE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'OIF À MORONI

M. Jean entend renforcer la coopération entre l'Oif et les Comores

La secrétaire générale de la francophonie est en visite à Moroni depuis lundi. Michael Jean, qui a été reçue par le président de la République, a affiché son ambition d'accompagner le gouvernement comorien de faire des Comores, un pays émergent à l'horizon 2030.

En visite de trois jours à Moroni, la secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a été reçue lundi au palais présidentiel de Beit Salam. Une visite qui vient renforcer les relations entre l'OIF et l'Union des Comores mais l'occasion également pour la secrétaire générale de la francophonie d'introduire le nouvel ambassadeur, chef du bureau de liaison de la francophonie dans l'espace sud-ouest de l'Océan Indien. Pour Michael Jean, l'OIF est aux côtés des Comores depuis longtemps dans le domaine de l'éducation et cette relation a été intensifiée entre autres par les 4000 enseignants du primaire qui sont en cours de formation dans le cadre de programme de formation à distance des maitres, piloté par l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation basée à Dakar.

« Ce programme témoigne de la volonté des Comores de renforcer les politiques et les programmes en matière d'éducation et de formation pour amener les jeunes à réussir dans leur insertion dans le marché du travail. Former des maitres, c'est aussi augmenter la qualité de la formation et de l'éducation et toutes leur pertinence dans un pays », a-t-elle déclaré. Autre domaine d'intervention de l'OIF dans le pays, la prévention de la gestion des risques et catastrophes naturelles qui selon elle, fragilisent les petits Etats insulaires comme les Comores. Michael Jean a parlé notamment de l'appui sur les institutions des états de droit, la stratégie de soutien et d'accompagnement de la jeunesse. « Nous sommes là et nous voulons l'être de manière plus efficace encore aux côtés des Comores dans l'ambition exprimée par le gouvernement comorien de faire des Comores, un pays émergent. L'ambition et la potentialité sont là et il faut savoir accompagner les deux », poursuit-elle.


Mme Michael Jean SG de l'OIF reçue par le président Azali

Soucieuse de l'épanouissement des femmes, l'organisation internationale de la francophonie, à travers la secrétaire générale de la francophonie, salue le dynamisme des Comoriennes dans le domaine de l'entreprenariat mais aussi dans les activités qu'elles portent avec vaillance, vigueur et savoir faire. « Leur participation et représentation dans le forum de la francophonie tenue à Bucarest en Novembre dernier était vraiment notable », avance Michael Jean, avant d'ajouter que « nous voulons célébrer l'apport des femmes dans le développement économique et de la croissance des pays dans l'espace francophone. Et ces femmes entrepreneures sont sorties de là d'une plateforme de réseautage des femmes entrepreneures en Francophonie et ouvert aux hommes et jeunes entrepreneurs ».

Le ministre des affaires étrangères, a parlé lui d'un retour en force de la francophonie aux Comores: « De la francophonie culturelle et linguistique, nous sommes arrivés à la francophonie politique. Et aujourd'hui, la secrétaire générale de l'OIF travaille pour une francophonie économique et technologique. Et c'est à travers ce thème qu'elle va s'entretenir avec les femmes et la jeunesse », a fait savoir Soeuf Mohamed El Amine. En marge de cette visite, la secrétaire générale de la francophonie rencontrera les diplomates.

Mohamed Youssouf

REFERENDUM DE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Aux urnes le 30 juillet

Suite de la page 1

Le président de la République fixe dans le même décret, la période de la campagne électorale qui s'étale du 30 juin à minuit au 28 juillet à la même heure.

Pour rappel, dans son adresse à la nation, le président de la République avait annoncé son intention de réviser la constitution. Un passage obligé dicté, semble-t-il, par les recommandations des assises nationales. « Vous serez donc consultés, dans les mois à venir, sur ces modifications, destinées à moderniser et renforcer nos institutions, consolider les acquis démocratiques et l'état de droit et améliorer la gouvernance de notre pays à l'horizon 2030 et le bien être du peuple comorien », avait-il déclaré. Une nouvelle page de l'histoire, à l'en croire qui s'ouvre et qu'il dit vouloir la tracer avec les comoriens.

A en croire les propos du président Azali, la modification de la constitution qu'il propose vise à la consolidation de l'unité nationale, la paix et la stabilité et soutenir le renforcement et préservation des valeurs socioreligieuses. Il reste à savoir quelle la réaction de l'opposition sur ce processus référendaire engagé malgré ses nombreuses mises en garde sur la légalité de cette initiative en l'absence de la cour constitutionnelle dont les compétences ont été récemment transférées à la cour suprême. Participera-t-elle ou va-t-elle boycotter le referendum.

Ce qui est sûr, le débat déjà houleux risque de se radicaliser dans les jours et semaines qui viennent. L'on apprend que les élus de l'opposition se préparent à descendre dans la rue pour protester contre l'initiative présidentielle, considérée comme une manœuvre visant à s'éterniser au pouvoir.

Maoulida Mbaé

FÊTE DU TRAVAIL

Instaurer le Droit pour sauvegarder les emplois

Des élus de la nation, des syndicalistes, des jeunes à la recherche d'emploi, des dockers, des fonctionnaires, des représentants du patronat et du Modec, la société civile et les sociétés d'Etat ont pris part à la traditionnelle marche du 1er mai.

Depuis la place Karthala jusque sur la place de l'Indépendance, tous scandaient le même slogan : « Respectez les droits des travailleurs ». « Sauvegarder les emplois des agents de Comores Télécom » ou encore « respect des accords avec le gouvernement pour une retraite convenable » sont parmi les innombrables banderoles brandies hier lors de la traditionnelle marche du 1er mai pour la fête du travail. Les participants ont dit leur insatisfaction vis-à-vis des conditions de travail notamment le gel des avancements pour les travailleurs de la fonction publique, des sociétés d'Etat et privées.

« Cela fait déjà douze ans que nous n'avons pas eu d'avancement au port de Moroni et le jour où on l'a réclamé, ça a abouti à l'emprisonnement du secrétaire général de la Confédération des Travailleurs Comoriens (CTC) », s'est plaint Massi du syndicat des dockers du port de Moroni. Pour Karim Maoulida, secrétaire général du syndicat des professeurs comoriens (SNPC), le combat est encore long car aucun texte ne valorise le travailleur comorien et le corps des enseignants en particulier. « Nous, corps des enseignants, ne cessons de réclamer des avancements et de manifester pour nos droits. Et comme les textes le montrent, le travailleur a des droits notamment les avancements de salaire! », s'indigne-t-il. Il ajoute: « Pourquoi les militaires perçoivent ces avancements à travers les grades et pas les autres à travers leur ancienneté dans les différentes administrations et institutions ? ».

Le Secrétaire général de la Confédération des travailleurs comoriens a évoqué lui, les efforts fournis par la CTC vis-à-vis des 2050 travailleurs ayant subi des agressions professionnelles : « On a pu, pendant presque un an, mené un long combat. Nous avons pu rétablir les droits de plus de 2050 travailleurs dont certains étaient renvoyés, d'autres avec une suspension de salaire et d'autres étaient mis à pied », s'est réjouit M. Salim Soulaimane. Ce dernier appelle tous les travailleurs à faire preuve de responsabilité car ils sont, selon lui « les acteurs majeurs pour l'économie ».

Pour les retraités, le Sg a fait savoir qu'un projet de loi est soumis à l'Assemblée pour évaluer et faire respecter les droits de tous les travailleurs et futurs retraités. Chaabane Mohamed, ancien secrétaire général de la Ctc, a dit son indignation face au détournement de fonds qui a eu lieu à la caisse de retraite, il y a de cela quatre mois. Pour ce syndicaliste de la fonction publique, « ces agissements ont anéanti l'espoir des retraités ». Chaabane Mohamed appelle la justice à apporter des éclaircissements sur cette affaire. Sur le genre, il dira son souhait de voir les femmes valorisées au même titre que les hommes dans l'exercice de leur fonction: « L'égalité entre les femmes et les hommes doit être une réalité, elle est à respecter », a-t-il précisé.



Marche de la fete du travail

Le grand absent de la marche a été le syndicat des chauffeurs, Usukani wa masiwa. Une absence que Salim Soulaimane a regretté, rappelant qu'avec « les chauffeurs et taximen, nous menons tous le même combat ». Les harcèlements faits aux femmes dans les administrations ou encore les suspensions de salaire sans suivie logique des textes sont parmi les thèmes qui, bien que n'ayant pas été abordés par les intervenants, tiennent à coeur les participants.

A.O Yazid

POLITIQUE

Mohamed Issimaila: "*Azali a aussi le droit de faire un référendum*"

Le porte-parole de la présidence s'est livré à la presse, hier après-midi, au palais présidentiel de Beit Salam. Mohamed Issimaila est revenu sur le référendum annoncé plus tôt par le président de la République, la question de l'ile de Maore et sur le rapport de la citoyenneté économique.

Samedi, le chef de l'État s'est adressé à la nation à partir de Mutsamudu pour annoncer la tenue d'un référendum à la fin du mois de juillet prochain, portant sur une révision de la Constitution. Le porte-parole de la présidence est revenu hier sur cette décision du chef de l'Etat lors d'un point de presse tenu à Beit-Salam. Pour Mohamed Issimaila, il n'est pas étonnant qu'un chef de l'Etat convoque les électeurs pour un référendum constitutionnel: « Je me rappelle que l'ancien président Sambi avait proposé ce référendum lui aussi. Et il est resté président malgré tout. Pourquoi le président actuel ne peut pas le faire? Azali a aussi le droit de faire un référendum », a-t-il martelé.


Mohamed Issimaila porte parole de la présidence

Pour cet ancien ministre, c'est là l'unique moyen de soumettre les recommandations des Assises Nationales à l'adhésion populaire. « Le référendum a pour but de soumettre à la population comorienne, les recommandations issues des assises nationales, nées des multiples échanges entre les autorités sociopolitiques, la société civile et les experts. Les leur soumettre pour approbation servira de base durable pour la construction d'une nouvelle nation où chaque Comorien aura apporté sa pierre à l'édifice Comores », a-t-il poursuivi.

Alors que le ministre des affaires étrangères, Mohamed El Amin Soeuf, revient tout juste de Paris où il s'est entretenu avec son homologue français sur la question de Mayotte, le porte-parole de la présidence appelle à l'implication de tout le monde afin de trouver une solution durable entre la France et les Comores. « Je pensais que cette question allait occuper les esprits de tout le monde afin de trouver une solution une bonne fois pour toutes. Mais on a constaté que certaines personnes ne se prononçaient pas par peur du colonisateur », n'a pas manqué de lancer Mohamed Issimaila pour qui la question de Mayotte n'est pas « une question de pouvoir ou de Beit Salam mais bien une question qui concerne toutes les couches de la société ».

Dans son intervention, M. Issimaila est revenu sur le rapport d'enquête parlementaire sur la citoyenneté économique, remis il y a plusieurs jours au Chef de l'Etat par le président de la commission parlementaire. La présidence dit vouloir faire la lumière sur cette affaire. « La vente des passeports est une question qui préoccupe tout le monde. La justice doit faire son travail », a dit le porte-parole de Beit-Salam qui rajoute que les autorités espèrent faire la lumière sur d'autres affaires touchant la gestion économique du pays.

Mohamed Youssouf

PROJET ASSURANCE MALADIE GÉNÉRALISÉE

Le Ministère réfléchit sur le diagnostic du système national de financement de la santé

S'est ouvert la semaine dernière à Moroni, un atelier de trois jours sur le diagnostic du système national de financement de la santé aux Comores. Cet atelier a regroupé les membres du Comité technique multisectoriel chargé de conduire le processus de mise en place d'une Assurance maladie généralisée.



Participants à l'atelier sur le diagnostic du système national de financement de la santé

Le Ministère de la Santé a lancé à Moroni, un atelier de trois jours sur le diagnostic du système national de financement de la santé aux Comores. L'objectif est « d'élaborer une stratégie de financement de la santé » répondant au principe régional de l'OMS cherchant à doter l'Afrique d'un cadre d'accès aux soins des populations.

« La feuille de route que nous suivons respecte le plan d'action du Gouvernement », a déclaré Moinour Said Ahmed, Secrétaire Générale du Ministère de la santé lors de l'ouverture de cet atelier qui a pris fin samedi. Pour accompagner ce projet, il a fallu la mobilisation des partenaires techniques et financiers. Pour l'heure, « l'OMS, l'AFD et la Coopération Française ont déjà manifesté leur engagement dans l'accompagnement de ce grand chantier », a ajouté la secrétaire générale qui annonce qu'un expert de l'OMS séjourne actuellement aux Comores pour définir, avec les experts nationaux, « notre stratégie de financement de la santé ».

L'assurance maladie généralisée, une priorité du gouvernement comorien, a pour objectif de faciliter l'accès de la population à des soins de santé de qualité à tous les niveaux de la pyramide. Dr M'sa Mliva, de l'Oms Comores, rajoutera à cet effet qu'en octobre 2017, la loi sur l'AMG a été promulguée par décret».

Ibnou M. Abdou

SÉJOUR DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FRANCOPHONIE

Mme Michael Jean à Mabachilé, localité en première ligne contre le changement climatique

Au lendemain de son arrivée à Moroni, la secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) Mme Michael Jean a fait une visite de terrain dans la zone côtière de la commune de Bamabao ya Mbwani. Après avoir fait une halte à Iconi pour visiter la zone destinée à l'écotourisme notamment les mangroves, elle est arrivée à Mbachilé où elle est accueillie aux sons des danses et des tam-tams par les jeunes, les notables et les femmes en habits traditionnelles d'appariât.

Dans son allocution le premier adjoint de la commune, M. Ismael Mmadi a dit la fierté de Mbachilé de recevoir Madame la Secrétaire générale et sa suite. Il n'a pas manqué de relater le combat que mène le village contre la montée de la mer et du travail mené par la communauté pour la construction de la digue qui le protège même si une partie de celle-ci reste à achever. C'est dans ce contexte qu'il a lancé un appel à la SG pour les soutenir dans la mobilisation des ressources pour finir cette œuvre majeure.

C'est fut le tour du Dr Ahmed Ouledi, président de l'ONG Ulanga de situer le rôle historique joué par le village mais aussi de louer les initiatives prises par ses habitants pour faire face aux éléments naturels. Ce dernier a présenté la professionnalisation de l'écotourisme pour la résilience des communautés locales face aux effets du changement climatique comme devant contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et plus particulièrement de l'Objectif 13 qui est la « Lutte contre les changements climatiques», et ce à travers le développement d'un dispositif fiable d'informations, de formation et d'actions de valorisation durable des ressources naturelles en professionnalisant la filière écotouristique.

Pour rappel l'ONG avec le soutien de l'OIF à travers son organe subsidiaire l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), a bénéficié d'un accompagnement technique de l'initiative Objectif 2030 pour l'accès au financement du programme Alliance Mondiale contre le Changement climatique (AMCC) financé par l'Union européenne aux Comores.

Dans son intervention la SG s'est dit convaincu de la volonté des communautés locales dans la lutte contre le changement climatique et Mbachilé est de la partie. Pour elle, les habitants des îles sont aux premières lignes contre ce phénomène. Elle a employé le concept de résistant pour les caractériser dans leurs efforts face a cette montée du niveau de la mer. C'est en compagnie d'une forte délégation qu'elle a fait le tour de la digue pour apprécier le travail accompli.

Avant son départ, elle a pris l'engagement de soutenir toute demande venant de leur part dans la recherche des financements pour parachever le travail de la digue. Elle a demandé à M. Malik Sarr, le chef du bureau régional de l'OIF à Madagascar de suivre les démarches qui seront entreprises par la communauté. On peut dire que son passage sur le terrain, lui a permis de mieux s'imprégner de la volonté des communautés de se prendre en charge moyennant quelques appuis des partenaires. Même si le déplacement fut symbolique, il a permis aux uns et aux autres de mieux se connaitre et mieux s'apprécier dans le combat commun contre les changements climatiques.

Mmagaza


La SG Michaëlle Jean au centre

La Gazette des Comores
Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication et Rédacteur en chef
Elhad Said Omar
Rédaction
A. Mmagaza
Maoulida Mbaé
Al-hamdi Abdillah
Mohamed Youssouf
M.I.M Abdou
Toufé Maecha
Chronique Sportive
B.M. Gondet
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
Sanaa Chouzour
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Rahamatouallah Youssouf
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

FOOTBALL : CHAMPIONNAT D1, NGAZIDJA

Bonbon Djema tenu en échec à domicile

A Moroni, le championnat D1 régional du week-end a dissipé tout suspens quant au leader. Le faux pas commis par Bonbon Djema face à Jacm (1-1) d'une part et l'exploit de Volcan club réussi au détriment d'Etoile Polaire (2-0) d'autre part, ont mis fin au doute. « Nous nous sommes préparés pour remporter ce duel. Une victoire de notre part intensifie notre ambition et conforte notre position. Même avec un arbitrage partial, on est parvenu à égaliser », déborde de joie, le buteur de Jacm Nrcisse Mohamed.



Jacm de Mitsoudje



U S S de Zilimadjou..

Le dimanche 30 avril dernier, la confrontation entre Bonbon Djema et Jacm, pour le compte de la 10e journée, a commencé à 100 à l'heure. De part et d'autre, les offensives ont bousculé les défenses respectives. Mais, en vain ! Le 1er but, score de la mi-temps, est l'œuvre des locaux. Tchenko Chadhuili exploite à bon escient un centrage de Rapid Gula, venu du flanc gauche (40e, 1-0).

Dès la reprise, la stratégie du jeu adoptée par Bonbon Djema a surpris plus d'un. L'équipe avait tendance à jouer repli. Cette tactique présente naturellement un double danger. Elle réduit tout pourcentage de chance de réussite, car les attaquants se voient de moins en moins alimentés en ballon. Et elle permet surtout à l'adversaire de mieux maîtriser une ligne d'attaque marginalisée et à multiplier donc les actions offensives et les incursions. Une longue ouverture de Misbahou Kone a permis au flamboyant et opportuniste Narcisse Mohamed d'égaliser (65e, 1-1).

Service de sécurité

Trois minutes après, l'assistant, situé coté Al-Balad, fait l'objet d'insulte et de jets de cailloux. Il se sauve. Le match est suspendu. « Ce sont des mercenaires d'Elan qui sont les auteurs. Ils sont jaloux de notre position », accuse un supporteur de Jacm. Des sociétaires de Jacm interviennent. Le coriace face-à-face reprend bientôt. Ce score nul laisse grelotter Bonbon Djema dans le sillage de son frère rival, Volcan actuellement leader incontesté et incontestable. Le but de l'égalisation de Jacm avait enthousiasmé ses supporteurs et enflammé le stade. Mais, malgré cette liesse populaire, à la fin du match, les trois arbitres ont échappé de justesse aux lynchages des visiteurs grâce à l'intervention d'Ahmed Abdallah Salim et des éléments de sécurité de Bonbon Djema.

Bm Gondet

Résultats, 10e journée

Etoile des Comores # Elan club : 1-2
Asceji # Enfants des Comores : 1-4
Aventure club # Etoile du sud : 1-0
Ngaya Football club # Union Sportive de Mbeni : 3-1
Volcan # Etoile Polaire : 2-0
Bonbon Djema # Jacm : 1-1

JEUX DES JEUNES DE LA CJSOI

Quel sursaut d'orgueil pour nos U17 de Djibouti

Tout face-à-face sportif nécessite un dosage subtil de travail technico-tactique, physique, médical et d'un mental solide. Et tout se développe à partir, d'une part de sacrifice et d'application, et d'autre part, d'un sursaut d'orgueil national. A Djibouti, dans le cadre des Jeux des jeunes de la Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan indien (Cjsoi), les footballeurs et les pétanqueurs, tous médaillés de bronze, ont enflammé le public.

Les ossatures des équipes nationales comoriennes, présentes à Djibouti pour les Jeux des jeunes de la Cjsoi, ont été formées diversement. Au football, les coaches Zaïnoudine Msoili et Aboul-Houda ont fait appel en grande partie aux académiciens de Mitsamiouli et à des éléments formés par les clubs locaux. La Fédération Comorienne de Pétanque a préféré procéder à des opérations de détection, présélection et sélection. Chez l'athlétisme le processus de sélection est judicieux et objective.

Hilmy Aboud Saïd, patron de la discipline justifie : « Les athlètes ont été retenus par rapport aux résultats des championnats régionaux et conformément au quota recommandé par les autorités sportives nationales. A Djibouti, le sprinter Dahalane (100 et 200 mètres) est parvenu à battre son propre record. C'est encourageant ». Mais jusqu'à là, une équipe, quelle que soit la discipline, n'est pas encore conquérante si les joueurs ne sont pas dotés d'un mental de fer et d'un cœur, doté d'une capacité d'oxygène maximum, pour gérer harmonieusement l'endurance, la résistance et la vitesse.

Parmi ces critères, faute d'entraînement suffisant et suivi, seuls le mental de fer et le sursaut d'orgueil national ont animé les jeunes sportifs comoriens. Les exploits réalisés par le Football et la Pétanque, respectivement médaillés de bronze, pourtant médiocrement entraînés (juste un regroupement de 5 jours, perturbés de temps à autre par la pluie), illustrent bien le combat et l'engagement qu'ils ont fait preuve. La suite de l'aventure, ce sera la confrontation avec les gros calibres à Maurice à l'occasion de l'édition 2019 des Jeux des îles de l'océan indien. Deux principaux courants s'opposent. Les pessimistes pensent à un tourisme continuel. Les optimistes continuent à croire au miracle.

Bm Gondet



La vaillante delegation comorienne

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom :_____

Prénom :_____

Adresse postale :_____ **email** :_____

Tél. :_____ **Fax** :_____ **Mob**_____

Périodicité :

3 mois /__/ Montant : _____
6 mois /__/ Montant : _____
12 mois /__/ Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces /__/
Chèque /__/ n°_____
Virement bancaire /__/ réf. :_____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

PÈLERINAGE 2018

1.775.000 francs pour se rendre en Terre sainte

Dans un point de presse tenu la semaine passée, le président de l'agence nationale du Hedj, Abdoulfatahou Said a annoncé que le package de cette année pour le pèlerinage à la Mecque est fixé à 1,775 million de francs soit (3622€) contre 850 000 en 2016. 1,775 million de francs (3622€), c'est le prix que les pèlerins comoriens devront débourser pour se rendre en Terre Sainte.

La nouvelle est tombée vendredi. Le package prend en compte le transport, l'hébergement à Médine, à la Mecque, la restauration (le petit déjeuner), le transport inter urbain, la restauration à Mina et à Arafa, le séjour à Mina et une couverture médicale et sécuritaire, à en croire le président de l'agence nationale de Hedj, Abdoulfatahou Said Mohamed. Pour beaucoup, le prix à payer pour le pèlerinage à la Mecque est trop élevé. Sur les réseaux sociaux, les internautes n'en finissent pas de le dénoncer.

A titre comparatif, en 2017, le prix ne dépassait pas les 1.135.000 francs, et même 850.000 francs en 2016. Le quota imposé aux Comores est le même soit 850 personnes mais comme l'année dernière, le gouvernement négocie auprès des autorités saoudiennes pour obtenir 350 places supplémentaires.


Abdoulfatah Président de la Commission du Hadj

Les dates de départ du premier convoi sont fixées entre le 7 et 8 août et les retours du 28 au 31 août 2018.

Les autorités rappellent que pour les candidats au pèlerinage inscrits sur la liste allant de n°1 à 850, le dernier délai de paiement de la totalité du package est fixé au 30 mai prochain. Les candidats inscrits sur la seconde liste, n°851 à n°1200, ont jusqu' au 30 juin. A Ngazidja, les inscriptions au Hadj 2018 sont déjà closes. Pour Ndzouani et Mwali, les pèlerins pourront s'inscrire à partir de la semaine prochaine. Le pèlerinage à la Mecque est un des piliers de l'Islam. Il est recommandé aux musulmans de l'effectuer au moins une fois dans leur vie s'ils en ont les moyens. C'est la lumière de ce principe que le gouvernement voudrait prioriser, à les en croire.

Ibnou M. Abdou

Numéros utiles

Police
Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie
Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration
Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport
Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :
Le Select 773 00 31

Port maritime
Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux
Moroni:: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques
BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE
Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

